

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 03 JUILLET 2025**

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	10

L'an deux mille vingt-cinq le 03 juillet 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

**LISTE DES PRESENTS :**

GAILLOT Philippe

MENEIGHIN Gaël

IMMER Alain

GUINDT Philippe

SIVEC Jean

DEBAILLEUL Delphine

OGER Isabelle

THILL Céline

VALANCE Bénédicte

WALLERICH Alain

**LISTE DES ABSENTS EXCUSES :**

BRUN Jérôme donne pouvoir à M. GUINDT Philippe

**LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :**

REUTER Olivier

VIEIRA Christophe

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

**Objet : 2025 – 935 Projet enfouissement réseaux aériens (ERA) rue de la Fontaine et rue des Saules**

Monsieur le Maire rappelle que l'effacement des réseaux aériens consiste à enfouir les câbles installés sur des supports aériens ou à les poser en façade. L'effacement des réseaux de la rue de la Fontaine et des Saules, à l'initiative de la commune, répond principalement à des critères sécuritaires et esthétiques. Les réseaux suivants sont concernés :

- Le réseau de distribution d'électricité concédé à ENEDIS (ex-ERDF),
- Les réseaux de télécommunications,
- Les réseaux communaux d'éclairage public,

**Considérant** que la Commune confère la Maîtrise d'Ouvrage à la Communauté de Communes pour ce type de travaux, la CCCE (Communauté de Communes de Cattenom et Environs) a été sollicitée par le Maire pour une pré-étude et un pré-chiffrage de l'opération ;

**Considérant** que le coût annoncé par le Service Travaux de la CCCE suivant Email du 30 juin 2025 s'élève à 350.000 € TTC, comprenant les frais de géo-détection des réseaux, le diagnostic amiante, les frais de parution, les imprévus, ainsi que les révisions de prix éventuels ;

**Considérant** que par Email du 10 juin 2025, le Service Travaux de la CCCE a communiqué le résultat des devis sollicités pour la réalisation par un géomètre d'un relevé de corps de rues :

- JLBSA 3.500,00 € HT (devis 22474) ;
- GALLANI 2.080,00 € HT (devis 251370) ;

**Considérant** que la commune a sollicité et obtenu 3 subventions du Département au titre de Moselle Ambition, plan 2020-2025 et ne peut plus solliciter de financement du Département pour l'année 2025, pour cette opération, que le Département contacté n'a pas à ce jour fixé de plan pour les années à venir ;

**Considérant** que la CCCE serait susceptible d'avoir des soldes de fonds de concours 2025 d'aide en faveur de l'effacement des réseaux aériens sur voirie d'intérêt communal, à confirmer en septembre 2025 ; que le seuil maximum de participation de la CCCE par projet est fixé à 40% du montant HT plafonné à 152.450 €, soit au maximum 40% de 152.450€ = 60.980 € ;

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

**SEANCE DU 03 JUILLET 2025**

**Considérant l'endettement de la commune ;**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, pouvoir inclus,**

- **Décide** compte tenu de l'engagement financier nécessaire de ne pas réaliser ce projet en 2025, de rechercher à partir de 2026 d'autres aides, permettant de réduire le financement de la commune ; le Conseil ne souhaite pas recourir à des emprunts.
- **Décide** de ne pas donner suite aux devis pour la réalisation par un géomètre d'un relevé de corps de rues et de différer cette prestation après une décision d'engagement du projet ; le Conseil note que l'offre du cabinet Gallani est financièrement très en dessous de celle du cabinet JLBSA.

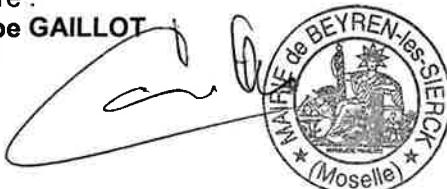
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 24 juillet 2025

Le Maire :

**Philippe GAILLOT**



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 24 juillet 2025.

Le Maire,

